

# CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DEPARTEMENTAL DE PRINTEMPS 2010

## **REGLEMENT GENERAL**

1. Les règles communes aux Championnats Départementaux par équipes sont énoncées dans le Guide Officiel de l'arbitrage.

2. La compétition est organisée en un seul championnat qui est départemental, avec accession au Championnat Régional de l'année suivante pour les meilleures équipes des 1<sup>ères</sup> divisions Dames et Messieurs. (L'équipe championne de l'Yonne chez les Dames ; les 1<sup>ers</sup> de chaque poule de 1<sup>ère</sup> division chez les Messieurs).

3. Les rencontres se disputent en 5 simples et 2 doubles dans la 1<sup>ère</sup> division Dames et les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> divisions Messieurs. Dans toutes les autres divisions (2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> divisions Dames et 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> divisions Messieurs) les rencontres se disputent en 4 simples et 1 double.

3.1. En 1<sup>ère</sup> division, que ce soit chez les messieurs ou chez les dames, les équipes devront être constituées uniquement de joueurs licenciés dans le club.

3.2. A la fin du premier jeu de chaque manche et au cours d'un jeu décisif, le jeu doit être continu et les joueurs doivent changer de côté sans temps de repos.

Les joueurs doivent changer de côté à la fin du 1<sup>er</sup> jeu, du 3<sup>e</sup>, et ainsi de suite dans chaque set et à la fin de chaque set, sauf si le nombre total de jeux du set est un nombre pair, auquel cas le changement n'aura lieu qu'à la fin du 1<sup>er</sup> jeu du set suivant.

S'il y a eu erreur et que l'ordre correct n'a pas été respecté, les joueurs doivent reprendre l'ordre normal dès que l'erreur est découverte.

A la fin de chaque set, les joueurs ont droit à un repos de deux minutes entre la fin du dernier point et le moment où la balle suivante est servie.

4. Les points de chaque équipe se répartissent de la manière suivante :

- 1 point par partie gagnée en simple ou en double.

- un bonus d'1 point est accordé à l'équipe qui gagne les deux doubles. En cas d'égalité il y a « match nul »

5. Les balles neuves pour les parties de simples sont obligatoires et fournies par le club qui reçoit. Il est possible de jouer les doubles avec des balles ayant servies pour des simples si elles sont correctes.

6. Les rencontres se disputent sur courts extérieurs, en mettant à disposition le maximum de courts pour la compétition. Toutefois si tous les courts extérieurs sont utilisés pour cette compétition, la rencontre peut se dérouler sur courts couverts.

7. Les rencontres ont lieu le Samedi à partir de 14 heures pour les dames et le Dimanche à partir de 9 heures chez les Messieurs. Pour les Dames, les rencontres peuvent débuter le Samedi matin avec accord des deux capitaines.

Aucune rencontre ne pourra être programmée après 15 heures 30.

8. **Format de jeu expérimenté en simple : deux manches au format traditionnel – le 1er à 6 jeux avec jeu décisif à 6/6, et une troisième manche remplacée par un super jeu décisif à 10 points (avec 2 points d'écart).**

8.1 **Format du double : deux manches au format traditionnel avec application du point décisif à 40A lors des deux premières manches et super jeu décisif à 10 points à la place de la troisième manche (avec 2 points d'écart).**

9. Les points sont repartis de la façon suivante :

- rencontre gagnée.....	<b>3 points</b>
- résultat nul.....	<b>2 points</b>
- rencontre perdue.....	<b>1 point</b>
- disqualification.....	<b>0 point</b>
- forfait.....	<b>-2 points</b>

10. Au moins 2 jours à l'avance, le capitaine de l'équipe qui reçoit, confirme au capitaine adverse le jour et l'heure de la rencontre.

11. Le club qui reçoit doit avoir à la disposition de la rencontre un Juge Arbitre afin d'éviter à son club la perte de celle-ci en cas de litige ne pouvant être résolu le jour même.

Le Juge Arbitre est autorisé à jouer dans son équipe, mais ne peut être capitaine.

12. Chaque équipe est représentée par un capitaine et son adjoint qui sont les seuls en rapport avec le Juge Arbitre ils doivent :

- exiger des joueurs de leur équipe un comportement correct sur le court.
- avant le début de la rencontre, présenter au juge arbitre :
  - la liste des joueurs de simple dans l'ordre des classements et la liste des joueurs susceptibles de jouer en double.
- la licence 2010 de chacun des joueurs sur laquelle leur photo est collée.
- le **Certificat Médical de Non –Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition.**

**12.1. Tout joueur qui ne sera pas en possession du C.M.N.C.P.T. ne pourra prendre part à la rencontre. Si une équipe se présente à 5 joueurs (Dans le cas de 5 simples), et qu'un des joueurs n'est pas en possession du certificat, cette équipe sera disqualifiée.**

13. Tout joueur ayant participé à deux rencontres ou plus, dans une équipe, ne pourra ensuite jouer dans une équipe inférieure. Par exemple, un joueur n'ayant joué qu'une fois en équipe "1", pourra ensuite jouer en équipe "2", voire "3"; toutefois, un joueur ayant joué une fois en équipe "1", puis une fois en équipe "2" ne pourra plus jouer en équipe "3".

En cas non-respect les deux équipes seront disqualifiées

14. Un joueur ne peut jouer dans deux équipes lors du même numéro de journée de championnat, même si cette journée est reportée (article 58).

En cas de non respect de l'article 58 ci-dessus ; si un même joueur a joué le même jour dans deux équipes différentes, ces deux équipes seront disqualifiées.

15. Il est autorisé deux joueurs nouvellement qualifiés (NVQ) par équipe.

16. Un joueur ayant abandonné en simple ne peut participer à un double.

Si par suite de forfaits, abandons ou blessures en simple, une équipe ne peut aligner le nombre requis de paires de doubles, les joueurs restant seront double n°1

17. Toute équipe incomplète à l'heure fixée, perd la rencontre par disqualification.

**17.1 . Dans toutes les divisions, une équipe qui fera 1 forfait, devra payer une amende du montant de l'inscription ; dans le cas de 2 forfaits, l'équipe sera considérée comme forfait général, elle sera reléguée de 2 divisions et devra payer une amende du double du montant de l'inscription.**

18. Dans les parties de simple, les joueurs jouent dans l'ordre croissant du classement, c'est-à-dire que la rencontre commence par les joueurs classés n°5 dans chaque équipe, puis la partie opposant les joueurs n°4, puis la partie opposant les joueurs classés n°3, etc... Les doubles doivent être obligatoirement joués après les simples.

19. Dans une rencontre, le juge arbitre et les capitaines sont responsables du bon déroulement de la rencontre.

20. En cas d'interruption, le juge arbitre doit prendre toutes mesures pour que la rencontre ne soit pas reportée et puisse se disputer dans la journée. Il doit obtenir des capitaines que les équipes restent à sa disposition jusqu'à sa décision définitive, soit une heure après l'interruption des parties.

En cas d'arrêt définitif, avant que la victoire ait été acquise à l'une des équipes en présence, la Commission Sportive décidera de la date et désignera le lieu. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte du résultat des parties jouées au moment de l'arrêt de la rencontre, et celle-ci, ainsi reportée, doit être rejouée en totalité, les clubs étant libres de modifier la composition de leur équipe.

21. Le report d'une rencontre ne peut se faire uniquement qu'en cas d'intempérie.

Prévenir dès le lundi le Comité Départemental de la date du report (Tel : 03-86-48-28-90)

Si cela n'est pas fait, la Commission des Epreuves par Equipes statuera sur les pénalités qui seront appliquées.

22. En cas d'intempéries impliquant le report de la rencontre (et dans le cas où le club qui reçoit ne dispose pas d'installations couvertes), la rencontre sera jouée à une date ultérieure (journées de rattrapage). Elle aura lieu dans le club initialement prévu si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée. Dans le cas contraire, celle-ci se disputera chez le club visiteur.

23. Les parties jouées doivent toutefois faire l'objet d'une transmission de la feuille de résultats pour la prise en compte par le service du classement.

Si au moment de l'arrêt définitif, la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas rejouée.

24. Toute réclamation devra être justifiée. Elle sera signée des deux capitaines et devra obligatoirement figurer au dos du volet bleu de la feuille de match. Les reports de matchs sont autorisés uniquement en cas d'intempérie et non pour convenance personnelle, sinon les deux équipes seront disqualifiées.

## SAISIE INFORMATIQUE DE LA FEUILLE DE MATCHES PAR LES CLUBS D'ACCUEIL :

Grâce à l'application « Gestion sportive », les résultats individuels ainsi que les classements de poules sont mis à jour dès la saisie effectuée. Les palmarès des compétiteurs sont également alimentés en temps réel.

### MODE DE FONCTIONNEMENT :

- 1) La saisie devra être effectuée par le club d'accueil, au plus tard dans les 48h après la rencontre.
- 2) La feuille de matches saisie aura alors le statut « état de résultat non validé » ; et ce pour une durée de 10 jours à compter de la date de saisie.
- 3) Le club visiteur devra contrôler de son côté que les informations saisies par le club d'accueil sont conformes.
- 4) Le club d'accueil envoie les feuillets bleu et rose le soir même de la rencontre (au plus tard le lundi) à :

COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS  
Rue du Stade  
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE

- 5) Ne pas tenir compte du message, réservé au Championnat de France, qui apparaît lors de la sauvegarde du résultat signifiant que vous ne devez pas envoyer les feuilles de matches. Prière de les envoyer à l'adresse ci-dessus.

### PROCEDURE DE SAISIE :

Vous pouvez accéder à la Gestion Sportive par le site des Epreuves par Equipes FFT : [www.fft.fr/epreuves-equipes](http://www.fft.fr/epreuves-equipes). Il vous suffit ensuite de cliquer sur le logo.



## CALENDRIER

	DAMES	MESSIEURS
1 <sup>ère</sup> journée	1 Mai	2 Mai
2 <sup>ème</sup> journée	8 Mai	9 Mai
3 <sup>ème</sup> journée	15 Mai	16 Mai
4 <sup>ème</sup> journée	22 Mai	23 Mai
5 <sup>ème</sup> journée	5 Juin	6 Juin
Journées de rattrapage (Sous réserves)	29 -31 Mai 12 Juin	30 -31 Mai 13 Juin
Match de classement (Pour la 1 <sup>ère</sup> division)	12 Juin	13 Juin

Les journées de rattrapage « Sous réserves » ne seront autorisées que si les 2 capitaines sont d'accord et si les clubs concernés n'ont pas de joueurs inscrits au Championnat individuel Régional Jeunes ou Seniors+.

Les premiers de chaque poule de 1<sup>ère</sup> Division se rencontreront sur le terrain du club ayant le plus de point.

Lors des matches pour la montée, en cas d'égalité, l'article 98 alinéas 2 des règlements sportifs de la F.F.T. sera appliqué :

« Lors d'une phase disputée par élimination directe, est déclaré vainqueur l'équipe qui a gagné le plus grand nombre de manches ou, en cas de nouvelle égalité, celle qui a gagné le plus grand nombre de simples. »

## **MONTEES ET DESCENTES**

### **Chez les Dames :**

En 1<sup>ère</sup> Division, l'équipe championne de l'Yonne monte en régional. Les 2 dernières de chaque poule descendent en 2<sup>ème</sup> division.

En 2<sup>ème</sup> Division, les 2 premières de chaque poule montent en 1<sup>ère</sup> division et les dernières de chaque poule descendent en 3<sup>ème</sup> division.

En 3<sup>ème</sup> division, les premières de chaque poule montent en 2<sup>ème</sup> division et les dernières de chaque poule descendent en 4<sup>ème</sup> division.

En 4<sup>ème</sup> Division, les 2 premières montent en 3<sup>ème</sup> division.

### **Chez les Messieurs :**

1<sup>ère</sup> Division : les premiers de chaque poule montent en régional. Les deux derniers de chaque poule descendent en 2<sup>ème</sup> Division.

2<sup>ème</sup> Division : les deux premiers de chaque poule montent en 1<sup>ère</sup> Division et les deux derniers descendent en 3<sup>ème</sup> Division.

3<sup>ème</sup> Division : les premiers de chaque poule montent en 2<sup>ème</sup> Division et les derniers descendent en 4<sup>ème</sup> Division.

4<sup>ème</sup> Division : les premiers de chaque poule montent en 3<sup>ème</sup> Division et les derniers descendent en 5<sup>ème</sup> division.

5<sup>ème</sup> Division : les premiers de chaque poule ainsi que le meilleur 2<sup>ème</sup> montent en 4<sup>ème</sup> Division. les derniers descendent en 6<sup>ème</sup> division.

6<sup>ème</sup> Division : les 1<sup>ères</sup> de chaque poule montent en 5<sup>ème</sup> Division.

## **ATTENTION**

**Des maintiens, des montées ou des descentes supplémentaires seront peut être nécessaires si :**

- des clubs supplémentaires du département sont relégués du Championnat régional
- des équipes ayant joué dans le Championnat Départemental de l'année précédente ne se réinscrivent pas.